



Restaurants parisiens possédant une terrasse fumeurs et laissant ouverte la porte de séparation ..

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 10 avril 2011

Bonjour,

Je constate que de plus en plus de restaurants parisiens possédant une terrasse fumeurs laissent ouverte la porte devant séparer cette terrasse et les locaux en dur .

Cela implique que la fumée de cigarette rentre en salle.

J'ai demandé à un serveur de fermer cette porte, il a refusé en argumentant qu'une porte fermée gênait le service.

Est-ce normal ?

Réponse :

Ce constat est parfaitement contraire à la loi et à son esprit. Cependant, DNF demeure très isolée lorsqu'elle fait état de ces contournements insidieux de la loi.

Pour cette raison, les agents chargés du contrôle des infractions ne les relèvent plus, la mairie de Paris revoit son règlement concernant les terrasses en favorisant ces infractions et les tribunaux, eux-mêmes, commencent à interpréter la loi pour la rendre favorable à la renaissance du tabagisme dans les cafés et restaurants.

Tant que les citoyens français ne revendiqueront pas avec fermeté leur droit à respirer dans ces lieux de convivialité un air dépourvu de pollution tabagique, les pouvoirs publics continueront à fermer les yeux sur ces incivilités. Ces revendications ne peuvent s'exprimer que de deux manières :

1. faire ce que vous avez fait mais en informer également vos élus locaux, la police ou le procureur de la République. Inciter ses amis à en faire autant
2. adhérer à une association, comme DNF, qui défend ces principes de manière à donner plus de poids à ses actions.